

Le 18 mars 2019

Ville de Belœil
Municipalité de McMasterville
Ville de Mont-Saint-Hilaire
Ville d'Otterburn Park
Ville de Saint-Basile-le-Grand
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Municipalité de Sainte-Madeleine
Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine

Objet : Taux de chlore dans l'eau distribuée

Madame,
Monsieur,

La rapide fonte des neiges des derniers jours a fait en sorte d'augmenter le niveau de particules en suspension dans les cours d'eau. Par mesure préventive, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) qui dessert neuf villes et municipalités de la région a dû ajuster temporairement le dosage de chlore afin d'assurer que l'eau soit propre à la consommation.

À titre explicatif, au cours du dernier week-end nous avons eu une augmentation marquée d'azote ammoniacal de 0,02 @ 0,31 mg/L ce qui correspond à 15 fois la valeur habituelle.

Afin d'assurer la bonne qualité microbiologique de l'eau potable, le procédé de traitement a dû être ajusté à cause de cette hausse marquée d'azote ammoniacal en augmentant le dosage de chlore en proportion suffisante afin d'oxyder ce composé. Ce procédé de traitement est efficace, cependant il contribue à augmenter la perception olfactive de la présence de désinfectant (odeur de chlore) dans l'eau du robinet. Bien que désagréable au goût et à l'odorat, la concentration de chlore dans l'eau est sans risque pour la santé.

Les populations de plusieurs villes de la région, desservies par différentes usines, sont affectées de la même façon. La situation devrait toutefois être rétablie au cours des prochains jours.

Si vous avez des questions à ce sujet ou pour tout autre sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

La Direction